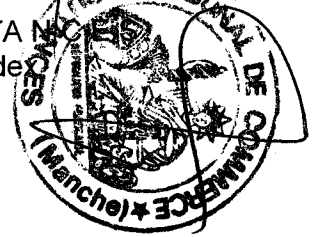


A1687
POUR VALOIR PROCES-VERBAL
DE DÉPÔT
SOUS LE N° 495
LE 18 Juin 2012
LE GREFFIER DU TRIBUNAL,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES
67, Rue Saint-Nicolas – 50208 COUTANCES Cedex



ORDONNANCE

Nous, Christian DUTERTRE, Président du Tribunal de Commerce de COUTANCES, assisté de Maître Maurice CANTIER, Greffier en Chef.

Vu la requête suscitée présentée par Maître JOUANNO, Avocat de la SAS 3LB, Les Heudinières, 50420 SAINT-VIGOR DES MONTS, RCS COUTANCES 529 205 643, représentée par Monsieur Philippe LE BOLZER, Président.
Vu les articles L.225-100 et R.225-64 du Code de Commerce.

Vu la date de clôture de l'exercice social de la société 3LB à la date du 31 décembre.

PAR CES MOTIFS :

Vu les motifs exposés par la société 3LB.

Déclarons prolonger au 30 septembre 2012 le délai prévu pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011 de la SAS 3LB, Les Heudinières, 50420 SAINT-VIGOR DES MONTS, RCS COUTANCES 529 205 643.

Disons que, conformément aux dispositions de l'article R.210-19 du Code de Commerce, il sera procédé au dépôt, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés, de la présente ordonnance par les soins de Monsieur le Greffier.

Dépens de la présente à la charge de la société requérante.

Rendue à COUTANCES, le 18/06/2012

Le Greffier en Chef

Maurice CANTIER

Le Président

Christian DUTERTRE

ARRIVÉE LE

18 JUIN 2012

TRIBUNAL DE COMMERCE
COUTANCES

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES**

Monsieur Philippe LE BOLZER, Président,

de la SAS 3LB, Société par Actions Simplifiée au capital de 400.000 Euros, dont le siège social est à SAINT VIGOR DES MONTES (50420), Les Heudinières, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COUTANCES sous le numéro 529 205 643.

**Ayant Maître Frédéric JOUANNO comme Avocat, 4 Boulevard Georges Pompidou
14000 CAEN**

Agissant au nom de la SAS 3LB, sollicite de la part de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de COUTANCES, le report du délai de tenue de l'Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

La SAS 3LB clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année,

Que cependant, cette année les comptes sociaux ne sont pas encore arrêtés et Monsieur le Commissaire aux Comptes n'a pas terminé le contrôle des comptes de la Société.

Que par conséquent, à ce jour, le Président de la SAS 3LB n'a pas été mis en mesure d'arrêter les comptes en vue de leur approbation lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui doit se tenir avant le 30 JUIN 2012.

Qu'en conséquence, le Président de la SAS 3LB demande à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de bien vouloir prolonger le délai prévu pour la tenue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes jusqu'au 30 SEPTEMBRE 2012.

FAIT A CAEN (14000)
EN DEUX EXEMPLAIRES
LE 15 JUIN 2012

Maître Frédéric JOUANNO

SCP JOUANNO-HOUDAN & ASSOCIES

Société d'Avocats

4, Bvd Georges Pompidou - 14000 CAEN

☎ 02 31 29 20 20 - ☎ 02 31 29 20 25

✉ accueil@cabinet-jouanno-houdan.fr

RCS CAEN 519 767 446 00015 - N° TVA : FR 93 519 767 446